

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-034-12381/22/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Carburateur au titre de l'année 2022 dans le cadre d'une animation de séminaires de travail visant la mise en place des 'quartiers productifs' sur le territoire métropolitain
34122

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU et la banque des territoires accompagnent les collectivités, dont la Métropole Aix-Marseille Provence, dans sa mission de renouvellement urbain notamment par le diagnostic des potentialités économiques des quartiers populaires.

Afin de renforcer cette démarche, le programme « Quartiers Productifs », a été annoncé le 29 janvier dernier lors du Comité interministériel des villes, présidé par le Premier Ministre. Il vise à accompagner et accélérer le développement économique des quartiers prioritaires en accompagnant les collectivités dans la mobilisation des aides spécifiques aux QPV et de droit commun.

3 domaines d'intervention :

- Soutien à l'entrepreneuriat
- Développement du commerce et de l'artisanat de proximité
- Accompagnement à l'implantation d'activités productives et de services

Ainsi Les territoires labellisés dont le territoire d'Aix Marseille Provence sont accompagnés dans l'identification, la détection des potentialités économiques de leurs quartiers (partie incubation) et dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets (partie accélération).

Pour ce faire, l'association soumet l'idée d'organiser au sein de leur locaux, un séminaire, sur deux journées, réunissant les partenaires du programme autour d'ateliers de travail afin d'avancer progressivement et de manière concertée vers la mise en œuvre opérationnelle de ces projets de renouvellement urbain.

L'association serait à la fois lieu d'accueil du séminaire, incluant la gestion logistique d'une telle rencontre, mais aussi co-animatrice des échanges entre les participants. Son rôle dans cette phase d'incubation est de faciliter l'émergence de nouvelles idées, les partages d'expériences et d'expertises, tout en apportant la sienne. Elle soumet notamment l'idée de témoignages inspirants d'entrepreneurs implantés sur son territoire d'intervention (en concordance avec l'un des deux sites retenus sur Marseille) lors du séminaire.

Présentation de l'activité de l'association :

Né d'un regroupement de 7 structures représentant tous les métiers et les dispositifs de la création et du soutien au développement des entreprises, Pôle Métropolitain de l'entrepreneuriat, plus communément appelé le Carburateur, est un acteur incontournable de l'entrepreneuriat.

Implanté dans le quartier de La Cabucelle, l'association accompagne les entrepreneurs en devenir dans leur projet de création et les « jeunes » dirigeants à la fois dans la pérennisation de leur activité et leur projet développement. Son accompagnement s'appuie sur trois piliers ; un suivi personnalisé par des experts à chaque étape de la vie d'entrepreneur, la mise à disposition d'un espace de coworking entièrement équipé et la mise en réseau entre pairs et partenaires de la sphère économique.

Le Carburateur est un lieu ressource identifié par tous, y compris par les habitants des quartiers nord, qui participe activement au dynamisme économique de ces territoires.

La Programmation 2022

Dans le cadre de sa programmation annuelle, le Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat contribuera activement à l'animation de l'écosystème d'acteurs dans la phase d'incubation du programme « Quartiers Productifs ».

Pour ce faire, le Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat portera le projet d'un séminaire, réunissant les partenaires du programme autour d'ateliers de travail.

A l'initiative du Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat, le séminaire s'adresse à l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, du programme « Quartiers productifs », à savoir : les équipes métropolitaines concernées, L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbain (L'ANRU), La Caisse des dépôts et consignations (CDC), L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (l'ANTC, La Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence (CCIAMP), BPI France, Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Cap au Nord Entreprendre, Provence Promotion, France Innovation etc...

La réflexion des différents ateliers portera autour :

- Du type d'offre immobilier et foncier en réponse aux besoins des entreprises
- De la typologie d'activités pour l'économie sur ces zones et notamment « d'entreprises productives »
- Du montage financier et portage de l'aménagement de ces offres à créer
- Des leviers pour développer une offre de formation dans ces QPV sur les métiers et filières spécifiques

Le Pôle Métropolitain de l'Entrepreneuriat facilitera l'émergence de nouvelles idées, les partages d'expériences et d'expertises, tout en apportant la sienne complétée par des témoignages inspirants d'entrepreneurs implantés sur son territoire d'intervention (en concordance avec l'un des deux sites retenus sur Marseille). Les contributions de chacun permettront de co-construire une feuille de route.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention spécifique au titre de l'exercice 2022.

De par son expertise en matière d'entrepreneuriat et de développement économique et sa connaissance fine du territoire et des acteurs qui le composent, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association, à hauteur de 8 000 euros, dans l'animation de l'écosystème d'acteurs, au travers l'organisation d'un séminaire de travail, dans cette première phase d'incubation dans le cadre du programme « Quartiers productifs ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rôle en matière de rénovation urbaine, de développement économique, d'insertion socio-professionnelle de la Métropole ;
- La volonté métropolitaine d'offrir des solutions de proximité, en matière d'emploi et d'offre de biens et de services, à des populations en difficulté, en identifiant les potentielles économiques des quartiers prioritaires ;
- L'intérêt à soutenir le dynamisme économique de ces territoires via l'implantation de nouvelles activités notamment celles portées par des « entreprises engagées » dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Le Carburateur d'un montant de 8 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Le Carburateur, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2022, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ